

Le FDVA est un dispositif qui a pour objet le soutien des clubs, l'accompagnement de ses projets structurants ou innovants ayant un impact significatif sur les territoires.

Les clubs concernés

Tous types d'associations, (une priorité sera donnée aux **associations disposant d'un numéro SIRET actif**

- Les petites associations locales composées essentiellement de bénévoles, ou de moins de deux salariés (en équivalent temps plein)
- Les associations qui développent des projets dans le cadre de la vie locale, des politiques sociales, éducatives, en particulier pour les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la ville

Les actions éligibles

- Aide au fonctionnement global
- Projet innovant (soutien à un nouveau projet structurant ou en cours de développement).

L'association ne peut faire qu'une demande, ne comprenant qu'une action.

Cas particulier : une association proposant de multiples activités (omnisports) organisées par ses différentes sections ne peut déposer qu'un seul projet d'action innovante concernant l'une de ses sections ou une seule demande d'aide au fonctionnement global pour l'ensemble de ses sections.

Ne sont pas éligibles : les actions de formations (de bénévoles) (volet d'un autre dossier FDVA).
Les études, les diagnostics
Les subventions d'investissement (hors achat de matériel courant)

Les pièces nécessaires

- Le RIB au format PDF et aux noms et adresses identiques au dépôt INSEE
- Les statuts régulièrement déclarés
- La liste des personnes chargées de l'administration
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le rapport d'activité le plus récent approuvé
- Le pouvoir donné au signataire de la demande si différent du représentant légal
- Dans le cas d'une subvention en N-1 : le compte rendu financier (Cerfa) s'il s'agit d'une action innovante, le compte de résultat et le rapport d'activité dans le cadre d'une subvention de fonctionnement



**PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS : (via le Compte Asso)
Du 2 janvier au 24 février 2025 (midi)**

- Pour les demandes de clubs avec le code de son département : 632 (Côte d'or), 656 (Doubs), 631 (Haute Saône), 33 (Jura), 635 (Nièvre), 611 (Saône et Loire), 461 (Territoire de Belfort), Yonne (465)

• **Pour des informations plus précises :**

- https://atoutclub.lbfc-foot.fr/app/uploads/2025/01/2-2_note-d-partementale-fdva-2025-52270.pdf